

BONNE FÊTE QUÉBEC!

24 JUIN

SAINT-JEAN-BAPTISTE
CANADA



Le Champlinois

Bulletin municipal

- Juin 2020 -

BUREAU MUNICIPAL



Adresse : 819, rue Notre-Dame

Téléphone : (819) 295-3979

Télécopieur : (819) 295-3032

Nos heures d'ouverture :

	AM	PM
Lundi au jeudi :	7h30 à 12h	12h45 à 16h
Vendredi :	8h à 12h	FERMÉ

Numéro d'urgence : (819) 996-3434

Note : À utiliser seulement sur les heures de fermeture du bureau municipal pour des urgences nécessitant une intervention immédiate

Courriels :

info@municipalite.champlain.qc.ca
comptabilite@municipalite.champlain.qc.ca
mairie@municipalite.champlain.qc.ca
dg@municipalite.champlain.qc.ca
inspecteur@municipalite.champlain.qc.ca

Site internet :

<http://www.municipalite.champlain.qc.ca>

Système d'alertes municipales :

<https://champlain.alertesmunicipales.com>

Municipalité De Champlain

SERVICE DES LOISIRS



Adresse : 961, rue Notre-Dame

Téléphone : (819)295-3166

Loisirs Champlain

Courriel : loisirs@municipalite.champlain.qc.ca

SERVICE INCENDIE

UTILISER UNIQUEMENT POUR OBTENIR UN PERMIS POUR FEU À CIEL OUVERT

Téléphone: (819)-691-5560

BIBLIOTHÈQUE



Adresse : 963, rue Notre-Dame

Téléphone : 819-840-0407

Biblio Champlain

Courriel : biblio005@reseaubibliocqlm.qc.ca

Ce bulletin contient :

LE MOT DU MAIRE	2
CONSEIL MUNICIPAL	3
ADMINISTRATION ET TRAVAUX PUBLICS.....	4
SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE.....	8
LOISIRS	10
TOURISME ET CULTURE	11
ENVIRONNEMENT	13
ACTIVITÉS ET INFOS RÉGIONALES	16
DIVERS.....	19
CALENDRIER MUNICIPAL	20

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Aucune activité le 23 juin prochain (voir page 10)

Concours de pavoisement (Voir page 10)



Votre chien est-il enregistré auprès de la municipalité et a-t-il sa médaille ? (voir pages 6 et 7)



COMITÉS MUNICIPAUX**Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Sébastien Marchand (conseiller),
Yvon Sauvageau (conseiller),
Jean Houde, Yves Abran,
Denis Boisvert, Jean-Marc Coté,
Yves Levasseur, Pierre Mercier Jr.,
Françoise Roy

Comités culturels**Bibliothèque municipale**

Jocelyne Poirier (conseillère),
Lynda Champagne, Leyane Marchand,
Sonya Pronovost, Isabelle Vézina

Comité « Phares sur Champlain »

Paule Brunelle (présidente du comité),
Mireille Leblanc (conseillère), Geneviève
Baril, Marianne Duchesne, Simon Laganière,
Caroline Lemay, Linda Massé, Guillaume
Massicotte, Nicole Tanguay, Suzanne Tesser

Comité « Relève culturelle »

Jocelyne Poirier (conseillère)

Comité incendie

Sébastien Marchand (conseiller),
Jean-Paul Leblanc (conseiller),
Jean Houde, Jacques Brouillette

Comité infrastructures

Sébastien Marchand (conseiller),
Jean-Paul Leblanc (conseiller),
Jean Houde

Comités de loisirs

Jean-Paul Leblanc (conseiller),
Claude Boisvert (conseiller)

Comité «Événements»

Marie-Pier Veillette, Amélie Croteau, Joanne
Henry, Martine Letendre, Christina Perreault

Comité «Programmation d'activités»

Marie-Pier Veillette, Joanne Henry, Michel
Malenfant, Geneviève Pagé

Comité de politique familiale

Mireille Leblanc (conseillère),
Jocelyne Poirier (conseillère),
Lynda Champagne, Martine Letendre, Sonya
Pronovost, Diane Ricard

Comité environnement

Mireille Leblanc (conseillère),
Jocelyne Poirier (conseillère),
Thierry Boisvert, Lynda Champagne, Martine
Letendre, Sonya Pronovost, Diane Ricard

Comité ressources humaines

Guy Simon (maire), Yvon Sauvageau
(conseiller), Jean Houde

Merci à tous pour votre implication !

***Le mot du maire***

Champlainois et champlainois,

Comment la municipalité de Champlain vit-elle le confinement ? (suite)

Activités administratives

Le conseil fonctionne à huis clos et une première rencontre de travail en présence avec distanciation de plus de 2 mètres s'est tenue.

Nous suivons attentivement les règles gouvernementales relatives au déconfinement pour permettre la réalisation des activités permises (ex. : tennis, descente à bateau).

L'accès au bureau municipal est maintenant permis au public avec certaines consignes affichées à l'entrée.

Service des loisirs

Le principal défi actuel du service des loisirs est de planifier tout ce qui concerne la possible ouverture du camp de jour :

- Prévoir les activités autorisées ;
- Prévoir les locaux indépendants par groupe ;
- Trouver les animateurs, animatrices ;
- Vérifier les inscriptions ;
- Prévoir les horaires ;
- Et autres.

Toutes ces données sont nécessaires à la prise de décision sur l'ouverture ou non du camp de jour.

Vous les citoyens

À vous tous, nous disons merci pour votre respect des règles en place. Grâce à la collaboration de tous, les statistiques régionales n'attribuent que 7 cas d'infection à la municipalité.

Bon mois de juin à tous et à toutes !

Guy Simon, maire



CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES DE NOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Guy Simon
Siège #1 : Sébastien Marchand
Siège #2 : Jocelyne Poirier
Siège #3 : Yvon Sauvageau
Siège #4 : Jean-Paul Leblanc
Siège #5 : Mireille LeBlanc
Siège #6 : Claude Boisvert

**Les membres du conseil municipal
tiendront leur prochaine réunion à
huis clos le 1^{er} juin.**

PROCHAINES DATES DES ASSEMBLEES PUBLIQUES

1^{er} juin 2020
13 juillet 2020
3 août 2020
8 septembre 2020
5 octobre 2020
2 novembre 2020
7 décembre 2020

RESUME DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2020*

Résolution 2020-05-063

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, le conseil accepte que la séance du 6 avril 2020 ait été tenue à huis clos ainsi que la présente séance et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Résolution 2020-05-064

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Résolution 2020-05-065

Le procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2020 est adopté tel que présenté.

Résolution 2020-05-066

Le conseil autorise le paiement des comptes à payer en date du 4 mai 2020 pour une somme n'excédant pas 104 132,93 \$.

Résolution 2020-05-067

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 2020-03 modifiant le règlement de zonage 2009-03 pour créer la zone 132-P.

Résolution 2020-05-068

La municipalité de Champlain adopte le rapport – révision 04 : février 2020 du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts pour la Municipalité de Champlain préparé par monsieur Philippe Gauthier de la firme Pluritec et déposé au conseil municipal.

Résolution 2020-05-069

La municipalité de Champlain mandate la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique sur le lot 4 503 017 qui est nécessaire pour la construction de la nouvelle caserne du service incendie, en contrepartie d'un montant de 16 039.01 \$ taxes incluses, conformément à la proposition déposée.

Résolution 2020-05-070

La Municipalité de Champlain mandate le service d'ingénierie de la FQM pour l'assister dans ses démarches pour la réalisation des travaux de de stabilisation de talus sur le lot 4 504 220 tel que décrits dans le devis technique préparé par le ministère des Transports, intitulé « Travaux de stabilisation : 178 route Sainte-Marie, Champlain ».

Résolution 2020-05-071

Le conseil municipal accepte la demande du comité d'environnement pour faire l'acquisition d'un bac à épices surélevé que le comité s'engage à entretenir au coût estimatif de 300 \$ et demande l'autorisation pour l'implantation du bac sur le terrain de la fabrique face au presbytère.

Résolution 2020-05-072

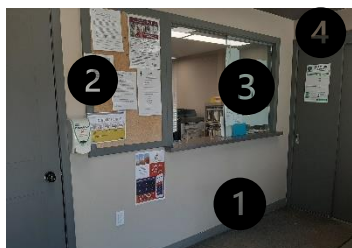
L'assemblée est levée.

*Veuillez prendre note qu'il s'agit d'un résumé des résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux intégraux se retrouveront sur le site Internet de la municipalité lorsqu'adoptés.

ADMINISTRATION ET TRAVAUX PUBLICS

ACCES AU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal (819, rue Notre-Dame) a réouvert ses portes au public au cours du dernier mois. Évidemment, nous vous demandons de limiter vos entrées pour des services essentiels et privilégier le téléphone et les courriels pour nous contacter.



Des mesures ont été mises en place :

1. Seulement une personne à la fois peut entrer dans le bureau et vous êtes limités à rester dans le portique sauf si une prise de rendez-vous a été prise.
2. Chaque personne doit se laver les mains en entrant.
3. Un panneau de plexiglass a été ajouté avec une fente pour permettre le passage de documents.
4. Lors du départ de chaque personne, nous désinfectons les surfaces touchées.

Prenez note, que nous n'avons pas encore de terminal permettant le paiement par cartes débit ou crédit. Nous n'acceptons que les paiements par chèque ou en argent comptant (montant exact). Nous vous encourageons aussi à faire vos paiements par virement bancaire via les plateformes offertes par vos institutions financières.

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Pour la Fête nationale du Québec, tous les édifices municipaux seront **fermés le 24 juin 2020**.

 **En cas d'urgence, vous pourrez contacter le 819-996-3434.**



Bonne Fête nationale du Québec à toutes et à tous !



Quai de Champlain

Les clés donnant accès à la rampe de mise à l'eau située au quai de Champlain ont été changées comme nous le faisons à chaque année.

Les coûts pour l'année 2020 sont les suivants :

- Pour les résidents : 40 \$
- Pour les non-résidents : 115 \$



Vous pouvez passer au bureau municipal pour vous les procurer et faire le paiement (chèque ou argent comptant).



Prenez note que la clé est également disponible au Marché de Champlain pour les prêts journaliers (20\$/jour).

ÉVALUATION MUNICIPALE / DROITS DE MUTATION

La MRC des Chenaux a pris la décision voulant que le service d'évaluation foncière reprenne du service selon un fonctionnement adapté qui assurera la sécurité des citoyens et celles des inspecteurs en évaluation foncière. Les inspecteurs en évaluation foncière, jusqu'à nouvel ordre, n'effectueront aucune visite à l'intérieur des résidences privées. Il est possible que des visites extérieures aient lieu, le tout en respectant les mesures de distanciation physique.



Ces mesures ont pour impact de retarder les changements de valeur au rôle d'évaluation foncière de notre municipalité. Les droits de mutation pour les nouveaux arrivants et les variations à vos comptes de taxes si des modifications ont eu lieu sur votre propriété pourraient donc être retardés.

**PERMIS**

Formulaires en ligne faciles à remplir et sans frais pour le propriétaire.
De plus, vous n'avez pas à vous déplacer pour rencontrer un inspecteur en bâtiment.

**POUR UNE DÉCLARATION DE TRAVAUX**

Les travaux pourront débuter cinq jours après la transmission du formulaire de déclaration de travaux à la MRC par Internet.

Cette déclaration s'applique uniquement pour la réparation et la rénovation des bâtiments résidentiels et leurs bâtiments accessoires.

Voici les travaux qui entrent dans cette section :

- Réparation ou rénovation dans la cuisine
- Réparation ou rénovation dans la salle de bain
- Réparation ou rénovation dans une autre pièce
- Réparation ou rénovation dans un autre bâtiment
- Réparation des murs extérieurs
- Installation de fenêtres et portes extérieures (Doivent être situées à un minimum de 1,5 mètre des lignes de terrain.)
- Réparation de la toiture
- Matériaux de recouvrement de la toiture
- Réparation des fondations et drains
- Travaux d'isolation
- Travaux d'électricité
- Travaux de plomberie
- Système de chauffage
- Galerie, patio, sans agrandissement

Pour faire une déclaration de travaux :

<https://www.mrcdeschenaux.ca/declaration-de-travaux/>

POUR UNE DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Les travaux suivants doivent faire l'objet d'un permis ou d'un certificat d'autorisation :

- Affichage
- Ajout ou changement d'usage d'un immeuble
- Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal
- Construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire
- Démolition
- Haie et clôture
- Installation septique
- Installation de prélèvement des eaux (ouvrage de captage des eaux souterraines)
- Piscine
- L'agrandissement d'un bâtiment en hauteur ou en superficie.
- Le remplacement des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment.
- L'ajout d'une chambre dans une résidence non desservie par le réseau d'égout.
- L'aménagement d'un logement au sous-sol d'une résidence.
- Les travaux majeurs de rénovation d'un bâtiment situé dans une zone à risque d'inondation.
- Autres (incluant notamment les bâtiments temporaires, les travaux de rénovation, la construction d'une galerie, l'aménagement d'une entrée charretière, les ventes de garage, etc.)

Pour faire la demande d'un permis/certificat d'autorisation :

<https://www.mrcdeschenaux.ca/demande-de-permis-et-certificats-dautorisation>

POUR DEMANDE D'INFORMATION GÉNÉRALE POUR LE SERVICE D'URBANISME

Pour faire une demande d'informations écrite :



<https://www.mrcdeschenaux.ca/demande-dinformation-generale-pour-le-service-durbanisme/>

Vous pouvez communiquer avec nos inspecteurs en bâtiment à la MRC des Chenaux du lundi au vendredi :



Madame Chantal Couture 819-840-0704 # 2212
Madame Nathalie Douville 819-840-0704 # 2204



ENREGISTREMENT DE VOTRE CHIEN



Nous remarquons que de moins en moins de gens viennent enregistrer leur chien auprès de la municipalité. De plus, certains propriétaires oublient de nous avertir lorsqu'ils n'ont plus leur animal.

L'enregistrement est utile autant pour vous que pour nous. Si votre chien s'égaré et qu'on le retrouve et qu'il porte sa médaille, nous pouvons vous identifier et vous contacter beaucoup plus rapidement.

Considérant que le gouvernement demande de plus en plus d'informations en lien avec la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, nous voulons nous assurer que nos dossiers sont à jour.

Nous vous demandons donc de remplir le formulaire à la page suivante et de nous le transmettre le plus rapidement possible même si vous avez déjà inscrit votre chien par les années passées et qu'il a déjà une médaille de la municipalité afin de nous confirmer que vous avez toujours cet animal.



Nous vous rappelons que le coût de la médaille est de **5\$ annuellement par chien**. Des contraventions peuvent s'appliquer si nous constatons que votre chien n'est pas enregistré.

Voici quelques extraits du règlement municipal #93-05 à connaître :

- *Nul ne peut garder plus de 2 chiens, par propriété ou logement et doit obtenir une licence pour chaque chien.*
 - o *Un propriétaire qui possède plus de 2 chiens doit obtenir un permis les autorisant à les garder ou opérer un chenil.*
- *Il est défendu de laisser errer tout chien dans les limites de la municipalité. Tout chien fréquentant les rues ou places publiques permises devra être retenu au moyen d'une laisse par la personne qui l'accompagne, sans quoi tel chien sera alors considéré comme chien errant.*
 - o *La laisse ne doit pas avoir plus de 2 mètres et doit être pourvue d'un étrangleur.*
- *La licence est annuelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, non transférable et son prix est dû et payable le 1^{er} janvier et est indivisible et non remboursable.*
- *Lors du paiement de la licence, un médaillon officiel est remis et doit en tout temps être porté par le chien.*
- *Le gardien du chien doit nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu sali par les matières fécales dudit chien.*



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le règlement complet publié le 16 mai 2011 sur le site de la municipalité sous l'onglet « Vie municipale – règlements ».



DEMANDE DE PERMIS DE CHIEN



Identification du gardien

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone cellulaire : _____

Courriel : _____

Identification des chiens

1

Nom du chien : _____ Date de naissance (âge) : _____

Race du chien : _____ Couleur : _____

Sexe : ☐ Mâle ☐ Femelle Poids (kg ou lbs) : _____

Numéro de médaille¹ : _____ Numéro micropuce² : _____

Vacciné contre la rage : ☐ Oui ☐ Non Date de stérilisation² : _____

Lieu d'adoption de l'animal : _____

Lieu de l'enregistrement précédent : _____



2

Nom du chien : _____ Date de naissance (âge) : _____

Race du chien : _____ Couleur : _____

Sexe : ☐ Mâle ☐ Femelle Poids (kg ou lbs) : _____

Numéro de médaille¹ : _____ Numéro micropuce² : _____

Vacciné contre la rage : ☐ Oui ☐ Non Date de stérilisation² : _____

Lieu d'adoption de l'animal : _____

Lieu de l'enregistrement précédent : _____



☐ Je joins le paiement annuel de 5\$ par chien.

¹ Numéro de la médaille de la municipalité de Champlain si votre chien en possède déjà une. S'il s'agit d'une première inscription, nous vous attribuerons un numéro lors du paiement.

² Des documents justificatifs prouvant la stérilisation et la présence d'une micropuce sont requis. Un avis du médecin vétérinaire de l'animal doit être fourni si ce dernier ne peut être stérilisé ou micropucé.

SECURITE CIVILE ET INCENDIE**SYSTEME D'ALERTES MUNICIPALES**

ALERTES MUNICIPALES

Soyez informé immédiatement!

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité. Choisissez le moyen de les recevoir.

Inscrivez-vous gratuitement! *

** Pour les résidents de Champlain seulement.*

DERNIÈRES ALERTES

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS (TEXTO) • COURRIEL

Avis d'ébullition Circulation Non-consommation de l'eau Alerte environnement

Interruption de l'eau potable Bris d'aqueduc Risque d'inondation Avis de confinement

Avis d'évacuation Eau brouillée Alerte Fuite de matière dangereuse

Avis important Lieu public ouvert Alerte météo

Restez aux commandes et ne manquez aucune alerte concernant votre municipalité.

Inscrivez-vous gratuitement! *

** Pour les résidents de Champlain seulement.*

ALERTES MUNICIPALES

DERNIÈRES ALERTES

Avis d'ébullition préventif
Publié le 04-10-2019 à 11:30
Le Service des Travaux publics vous informe qu'à la suite d'une réparation d'un bords d'aqueduc...

Depuis le mois de novembre 2019, la municipalité s'est dotée d'un système d'alertes municipales. 291 personnes se sont déjà inscrites. Le système a été testé à quelques occasions dont le mois dernier dans le cadre du drainage des bornes fontaines et l'interdiction d'arrosage extérieur. Si vous étiez inscrits et n'avez pas reçu ces alertes, veuillez nous contacter au 819-295-3979.

Sinon, nous vous invitons à vous inscrire en remplissant le formulaire de la page suivante directement sur le site internet (<https://champlain.alertesmunicipales.com>) ou encore le remplir en format papier et nous l'envoyer par la poste afin que nous procédions à votre inscription.

ALERTES MUNICIPALES

INSCRIVEZ-VOUS

INFORMATIONS PERSONNELLES

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.



ALERTESMUNICIPALES

Prénom *



Numéro de téléphone résidentiel

Nom *



Numéro de téléphone mobile



Courriel *

Mot de passe *



Votre mot de passe doit respecter les conditions suivantes :

Numéro civique *

Appartement/bureau

Nom de la voie de communication (rue, rang, route, boulevard, etc.) *

Ville

Champlain (Québec)

Code postal *

GOX 1C0

✖ Une lettre **minuscule** sans accent

✖ Une lettre **majuscule** sans accent

✖ Un **chiffre**

✖ Un **caractère spécial** parmi cette liste :

~ ! @ # \$ % ^ & * () - _ = + | [] { } ; : , . < > \ / ?

✖ Minimum **10** caractères

RECEVOIR DES ALERTES

Sélectionnez les moyens de communication souhaités pour recevoir les alertes.

Quatre (4) choix possibles, dont un (1) obligatoire, soit un numéro de téléphone (résidentiel ou mobile), SMS (texto) ou courriel.

☐

Téléphone


☐

Téléphone mobile


☐

SMS (texto)


☐

Courriel



Conditions d'utilisations

L'application Web ALERTES MUNICIPALES est un moyen de communication d'urgence qui ne doit pas être utilisé comme unique source d'information. Bien qu'il soit un outil de diffusion de l'information pour votre municipalité en cas d'urgence, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la notification de toute alerte publiée sur ou transmise par le système. Votre municipalité, ses dirigeants, ses employés et ayant droits ne peuvent être tenus responsables des dommages pouvant découler, directement ou indirectement, de l'avis d'une alerte ou du fait qu'un adhérent ne l'aurait pas reçue. En vous inscrivant, vous acceptez les conditions du présent avertissement et renoncez en conséquence à poursuivre votre municipalité, ses dirigeants, employés et ayant droits.

☐

J'ai lu et j'accepte les conditions



M'INSCRIRE

LOISIRS

 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Rappel : Le Gouvernement du Québec a interdit tous les rassemblements jusqu'au 31 août 2020, ce qui implique l'annulation de tous les événements en lien avec la Fête nationale du Québec.

De toute évidence, nous devons souligner cette fête patrimoniale de façon bien différente cette année, mais ce n'est que partie remise pour l'an prochain !

CONCOURS DE PAVOISEMENT

Le Québec n'a jamais été aussi uni qu'en cette période de pandémie. Malgré les contraintes de rassemblement qui empêchent de souligner en grand la Fête nationale du Québec, la Municipalité de Champlain invite les citoyens à décorer leur propriété sous la thématique de cette fête annuelle grandement significative pour les Québécoises et Québécois.



Les citoyens sont invités à voter à l'adresse courriel loisirs@municipalite.champlain.qc.ca pour la propriété dont le pavoisement est le plus original et représentatif de cet événement. Pour souligner l'effort des participants, la municipalité remettra un certificat cadeau d'une entreprise locale à la propriété qui aura séduit le plus grand nombre de citoyens. **La date limite pour voter est le 25 juin 2020.**

CATALOGUE « ACCENT BLEU »

Pour décorer votre propriété avec des produits québécois originaux et diversifiés, visitez le catalogue « Accent bleu » disponible sur le site Internet : Accentbleu.Quebec. Tous les profits amassés par ce site sont redistribués dans le financement de célébrations de fierté telles que la Fête nationale du Québec, la Journée nationale des Patriotes, les Rendez-vous culturels, etc.

Bonne fête nationale du Québec à tous les citoyens !

TERRAIN DE TENNIS

Nous avons réouvert le terrain de tennis le 20 mai dernier conformément aux directives ministérielles.

Le terrain est accessible à tout le monde gratuitement (aucune location de clé depuis cette année). Vous devez avoir votre propre matériel, vous laver les mains en entrant et en sortant du terrain et respecter la distanciation sociale de 2 mètres. La feuille de réservation du terrain se trouve au terrain de tennis. Veuillez vous laver les mains avant de remplir cette feuille. Les installations sanitaires (buvettes et toilettes) ainsi que le parc demeurent fermés pour le moment.

Prévoyez donc votre bouteille d'eau ! 😊

CAMP DE JOUR 2020

Une publication a été envoyée au cours de la semaine du 18 mai 2020 en lien avec les inscriptions au camp de jour qui aura bel et bien lieu cet été.

Si vous souhaitez obtenir le « Guide du parent » et le « Formulaire d'inscription », vous devez faire une demande par courriel à loisirs@municipalite.champlain.qc.ca, par téléphone au 819-295-3979 ou par Facebook en précisant votre adresse afin que nous puissions vous acheminer les documents par la poste.

La date limite pour faire parvenir votre formulaire d'inscription au bureau municipal est le 10 juin 2020.

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date. Exceptionnellement, seuls les enfants qui demeurent à Champlain seront acceptés cet été.

Merci de votre compréhension!

TOURISME ET CULTURE

Bibliothèque municipale

Réouverture de la bibliothèque :



Le gouvernement a autorisé la réouverture progressive des comptoirs de prêts des bibliothèques municipales à partir du 29 mai 2020. La distance de 2 mètres devra être gardée et nous ne pouvons pas donner l'accès aux rayons. Le prêt de livres et de documents est tout de même permis mais implique que nos bibliothécaires aillent chercher vos livres pour vous dans les rayons.

Nous avons reçu un guide par l'Association des bibliothèques publiques du Québec et du Réseau Biblio du Québec qui vise à nous encadrer pour la réouverture des bibliothèques publiques au temps de la COVID-19. Nous nous assurons de respecter les consignes émises. Afin de mettre les nouvelles mesures en place, nous ouvrirons la bibliothèque seulement à la mi-juin.

La bibliothèque de Champlain réouvrira donc **le 17 juin 2020** seulement les mercredis soir et samedis matin. Nous réouvrons les lundis soir plus tard selon le taux de fréquentation.

Pour le retour des livres et documents que vous avez présentement en main :

L'accès à la bibliothèque sera très restreint. Jusqu'à la prochaine phase de déconfinement, il n'y aura qu'une personne à la fois qui pourra entrer dans l'entrée de la bibliothèque. Une boîte sera mise à l'entrée afin que vous y déposiez vos retours de livres. Ces livres resteront en quarantaine dans la boîte pour les 72 heures suivant votre passage. Ils ne pourront donc pas être réempruntés immédiatement par une autre personne.

Emprunts de nouveaux documents :

Envoyez un courriel ou un message Facebook (@Biblio Champlain) pour faire la réservation et attendez la confirmation avant de vous rendre à la bibliothèque. Un maximum de 5 livres pourra être emprunté en même temps pour chaque usager. Une table sera mise à l'entrée de la bibliothèque et vous devrez y attendre pour récupérer votre commande.



Nous vous proposons de vous rendre sur le site de Bibli & cie (<https://biblietcie.ca/>). Sous l'onglet « Choisir ma biblio », vous pourrez sélectionner la bibliothèque de Champlain (Mauricie - Les Chenaux) et ainsi consulter l'inventaire de la bibliothèque et la disponibilité du livre.

Le prêt entre bibliothèques demeure malheureusement suspendu pour le moment.

BIBLIOTHÈQUE DE CHAMPLAIN

COORDONNÉES

963, rue Notre-Dame
Champlain (Québec)
G0X 1C0

☎ Téléphone :
(819) 840-0407

🌐 Visitez le site Web
de la Bibliothèque de Champlain



✉ Courriel :
biblio005@reseaubibliocqlm.qc.ca

📘 Visitez la page Facebook
de la Bibliothèque de Champlain

HORAIRE

Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	19:00 - 20:30
Jeudi	Fermé
Vendredi	Fermé
Samedi	09:00 - 12:00
Dimanche	Fermé

Nous vous proposons ici d'autres alternatives pour vos lectures :

Notre bibliothèque communautaire extérieure

Vous avez accès à la bibliothèque communautaire extérieure qui se trouve sur la [galerie du presbytère de Champlain](#). Si vous cherchez un nouveau livre à lire, n'hésitez pas à vous y rendre. Vous pourriez y faire des découvertes surprenantes. Ces livres sont gratuits et offerts par vos concitoyens.

Si vous avez des livres que vous ne lisez plus et que vous voulez les passer au suivant, vous êtes aussi invités à venir les déposer à l'abri dans la bibliothèque ou dans une boîte étanche sur la galerie du presbytère.



Prêts numériques gratuits

La bibliothèque municipale de Champlain fait partie du regroupement Réseau BIBLIO du Centre du Québec Lanaudière et Mauricie. Vous pouvez ainsi procéder à des emprunts de livres numériques via le site Internet <https://cqlm.prenumerique.ca/>. Vous trouverez sous l'onglet « Aide » plus d'informations sur le fonctionnement de la location de livres numériques.



Une nouvelle application a d'ailleurs été lancée dernièrement en format iOS (Apple) et Android. Vous pourrez y consulter le catalogue numérique de notre bibliothèque, emprunter, réserver et lire facilement des livres numériques et des livres audionumériques à même l'application. Pour en savoir plus : <https://app-prenumerique.ca/>.

Pour les enfants

Le site heureduconte.ca est une plateforme sur laquelle est présenté plusieurs contes audios et balados ainsi que plusieurs heures de contes enregistrés.

Biblio des Chenaux

Biblio des Chenaux vise à promouvoir des activités d'animation qui ont lieu dans les 10 bibliothèques de la MRC des Chenaux (Champlain, Batiscau, Sainte-Genève-de-Batiscau, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Saint-Narcisse, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice et Notre-Dame-du-Mont-Carmel). Depuis le début du confinement, toutes les activités ont été tenues en ligne et sont un franc succès. Vous pouvez suivre leur page Facebook pour en savoir plus sur les prochaines activités accessibles à tous.



QuoiLire.ca

Une nouvelle plateforme en ligne permettant d'obtenir des suggestions de lecture personnalisées selon vos intérêts. En remplissant un formulaire, vous recevrez dans un délai de trois jours trois suggestions de lecture.

Le site Internet propose également des listes thématiques de lecture et des capsules vidéo de suggestions de lecture.



ENVIRONNEMENT

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous tenons à rappeler certaines consignes en lien avec les collectes de matières résiduelles (déchets et récupération) qui ne sont pas respectées par tous les citoyens.

1. Chaque bac doit être aligné en bordure de la rue ou du trottoir à une distance maximale de 3 mètres de la ligne blanche mais en respectant la zone piétonnière/cyclable.
2. Dégagement latéral des bacs : laisser un espace de 1 mètre de chaque côté (clôture, poteau, boîte aux lettres, voiture et autres bacs lorsqu'il y en a plus d'un)
3. Orientation du bac : roues et poignées vers la résidence
4. Les couvercles doivent être fermés et dégagés (rien sur les couvercles)
5. Il est défendu à toute personne d'apporter un bac roulant en bordure de rue avant 17 heures la veille du jour de la collecte des ordures de son immeuble.
6. Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble qui dispose d'un ou de plusieurs bacs roulants pour la collecte doit les placer en bordure de la rue pour 5 heures le jour de la collecte. Le fournisseur de services ne sont pas tenus de ramasser les bacs roulants placés en retard.
7. Retirer le ou les bacs roulants le jour de la collecte et les remiser par la suite à l'endroit prévu par la réglementation.

Écocentre de Champlain

295, route Ste-Marie
Téléphone : (819) 373-3130



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

HORAIRE D'ÉTÉ

Mardi au samedi
9h30 à 16h30

<https://www.rgmmr.com/activites/eco-centre>

Collecte des déchets

Téléphone : (819) 840-0704



MRC des Chenaux

Collecte des matières recyclables

Téléphone : (819) 373-3130



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

POSITIONNEMENT DE VOS BACS

1 BACS ALIGNÉS EN BORDURE DE RUE

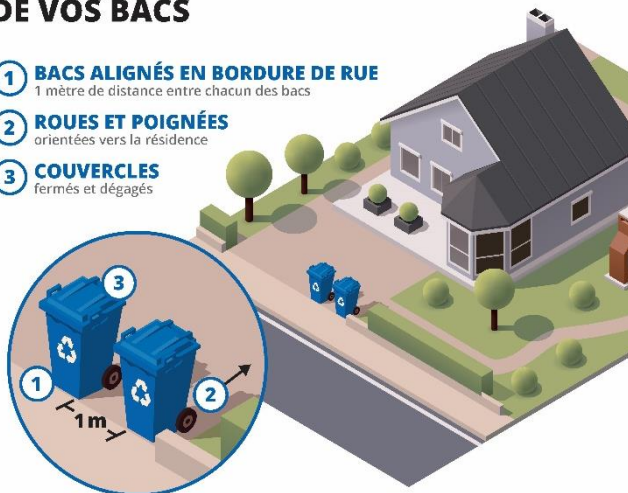
1 mètre de distance entre chacun des bacs

2 ROUES ET POIGNÉES

orientées vers la résidence

3 COUVERCLES

fermés et dégagés



Défendu avant 17h la veille de la collecte



**Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie**

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Piles et batteries dans le bac à récupération : c'est NON ! Un incendie fut évité de justesse au centre de tri

Saint-Étienne-des-Grès, le 22 mai 2020 – Cette semaine, un incendie a été évité de justesse au centre de tri de Récupération Mauricie. Cet incident a été causé par une batterie de perceuse ayant pris feu suite au contact avec le perforateur des contenants de plastique. La vigilance et l'intervention rapide des employés ont permis d'éviter l'embrasement de ce feu qui n'aura causé aucun dommage.

Cet incident rappelle les risques associés à la présence non souhaitée de résidus domestiques dangereux dans le bac à récupération. La Régie rappelle aux citoyens que ces produits doivent être disposés de façon sécuritaire à l'un des écocentres.

Des produits comme par exemple aérosols, des bonbonnes de propane ou de butane, des ampoules fluocompactes, des piles et batteries ou des contenants de produits traitant (peinture, pastilles de chlore), des sont des exemples de produits dangereux qui ne devraient en aucun cas se retrouver dans un centre de tri.

Rappelons que dans le bac à récupération (bac bleu) seuls les imprimés, les contenants et emballages de papier, carton, plastique verre et métal sont acceptés. La Régie invite les citoyens à se référer à [l'aide-mémoire distribué](#) à chaque résidence annuellement.

En cas de doute, il est souhaitable de s'informer en nous contactant 819 317-3130 / recyclage@rgmrm.com

ou encore en utilisant l'application mobile développée par RECYC-QUÉBEC :



Luc Dostaler, président de Récupération Maurice nous interpelle : Faisons notre part et soyons responsables de ce que l'on dépose dans notre bac à récupération. Merci de ne pas exposer la santé et la sécurité des travailleurs de notre centre de tri.

- 30 -

Source : Sylvie Gamache, conseillère en communications
Cellulaire 819 692-7786

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC À RÉCUPÉRATION

(imprimés, contenants, emballages)

PAPIER ET CARTON

- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Journaux, circulaires, revues
- Livres, bottins, catalogues
- Rouleaux de carton
- Boîtes de carton
- Boîtes d'oeufs
- Cartons de lait et de jus à pignon
- Contenants aseptiques (type Tetra Pak^{md})



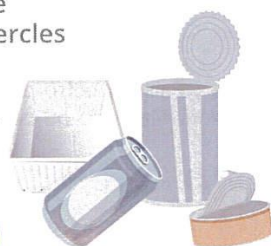
PLASTIQUE

- **Bouteilles** et **contenants** de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



MÉTAL

- Papier et contenants d'aluminium
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles



VERRE

- Bouteilles et pots, peu importe la couleur



Merci!

Dans le doute, je m'informe
rgmmr.com | 819 373-3130
Téléchargez l'application :



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

ACTIVITES ET INFORMATIONS REGIONALES

Parc de la Rivière Batiscan

Le parc de la Rivière Batiscan a réouvert le 20 mai dernier pour offrir les activités autonomes de randonnée pédestre, vélo de montagne et kayak !



Source : Facebook @parcbatiscan

Saviez-vous que :

- Privilège **d'accès gratuit** au parc pour les résidents permanents des neuf des dix municipalités de la MRC [incluant la municipalité de Champlain], sur présentation du permis de conduire ou autre carte avec adresse permanente.
- Le Parc de la rivière Batiscan compte **trois secteurs** aux ambiances uniques et chaque secteur dispose de sa propre entrée. Découvrez les charmes de chacun et optez pour celui ou ceux qui vous conviennent le mieux!
 - Secteur du Barrage, via la municipalité de Saint-Narcisse.
 - Secteur Murphy, via la municipalité de Saint-Stanislas.
 - Secteur Grand-Bassin, via la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
- En parcourant notre réseau de 20 km de sentiers balisés, vous découvrirez de magnifiques paysages, des chutes, des rapides et des forêts de conifères et de feuillus. Des aires de pique-nique aménagées sont à votre disposition le long des sentiers.
- Le Parc de la rivière Batiscan possède un petit réseau de sentiers cyclables dont plus de 10 kilomètres de pistes « singletrack » pour les amateurs de vélo de montagne technique.

Source : <https://parcbatiscan.ca/>



Carte disponible : <https://parcbatiscan.ca/wp-content/uploads/2019/07/pbcartesentierweb.pdf>



Fonctionnement

Des citoyens-cueilleurs sont invités, par groupe définis, à participer à des activités de glanage, *c'est-à-dire de cueillir les surplus agricoles*, directement chez des entreprises maraîchères, d'arbres fruitiers mais aussi dans des potagers privés dans la MRC des Chenaux. La récolte sera ensuite partagée de manière égale entre les trois parties :



Eh oui, c'est aussi facile que ça ! C'est un rendez-vous gagnant/gagnant !

L'ensemble de l'activité sera orchestré par la chargée de projet qui contactera, quelques jours précédant la cueillette, les citoyens-cueilleurs inscrits sur la base de données de Des Chenaux récolte.

En fonction du nombre de volontaires dont nous aurons besoin pour la cueillette, elle veillera à ce que les règles de sécurité et de fonctionnement chez les donateurs partenaires soient prises en compte. Elle s'assurera ensuite de la distribution des denrées prévue pour la communauté (1/3 de la récolte) vers les organismes communautaires, frigos communautaires, cuisines collectives...

Tous les citoyens-cueilleurs inscrits ne pourront pas glaner tous en même temps. Toutefois, nous allons nous assurer que tous participent au moins une fois dans la saison, qui s'étale de début juillet à fin octobre.

S'inscrire sur <https://deschenauxrecolte.com/>

Source : <https://deschenauxrecolte.com/>



ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Services actifs/bureaux fermés

Laissez un message et une intervenante vous rappellera bientôt

Vous pouvez compter sur nous

#Ça va bien aller #Solidarité aidants

Veuillez prendre note que toutes nos activités sont adaptées en mode virtuel dans le confort de votre foyer. Pour nous contacter, vous pouvez le faire par téléphone au 1 855 284-1390 poste 1 et nous laisser un message. Une personne de l'équipe vous rappellera dans les meilleurs délais. Nous sommes actifs également sur Facebook (@aidantsvalleebatiscan). Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h.

PROGRAMMATION DE JUIN-Ensemble à distance!

Café-rencontre virtuel sur la maladie d'Alzheimer

Cette rencontre réunie des aidants qui aident un proche vivant avec la maladie d'Alzheimer et se veut un moment de partage et d'entraide. L'expérience de l'animatrice et de certains aidants pourront être bénéfique et vous guider.

Les lundis 1 et 15 juin à 13h15

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS D'AINES
MAURICIE

*You êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.*

Café-jasette virtuel

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.

Les jeudis 4 et 16 juin à 13h15

Café-rencontre virtuel sur le deuil

Un moment de soutien et de partage vous est offert pour vous aider à traverser votre deuil avec d'autres personnes qui vivent aussi cette étape difficile. Plusieurs thématiques pourront être abordées.

Le mercredi 10 juin à 13h15

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS D'AINES
MAURICIE

*You êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.*

Aider sans s'épuiser « Gestion du stress »

Cet atelier virtuel vise à améliorer vos habiletés à identifier les facteurs de stress (contrôlables ou non) et développer des stratégies ajustées aux agents stressés. L'objectif étant de rendre l'aidant naturel plus apte à composer avec les différentes situations. Vous aurez l'occasion de partager ce que vous vivez actuellement dans ces temps difficiles.

Jeudi le 23 juin à 13h15

Inscrivez-vous via inscriptionsaidants@hotmail.com avant 11h le jour de l'événement.

Un lien Zoom pour vous connecter vous sera acheminé par courriel.

Vous connaissez des personnes non-membres qui pourraient être intéressées à participer à certaines de ces activités en ligne? Invitez-les à s'inscrire. On vous attend!

À gauche, Chantal Leduc et Catherine Dufour en bas. À droite, Josée Gélinas et Elizabeth Faucher en dessous.



DIVERS

TABLE DES MARÉES DE CHAMPLAIN - JUIN 2020

JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES
1	02 : 27	1.4	11	02 : 18	1.7	21	06 : 21	1.0
	06 : 18	1.8		10 : 18	1.3		09 : 57	1.8
	14 : 54	1.4		14 : 00	1.8		19 : 39	1.1
LU	18 : 36	1.9	JE	23 : 39	1.3	DI	23 : 03	1.5
2	03 : 21	1.4	12	03 : 15	1.6	22	07 : 00	1.0
	07 : 03	1.9		11 : 15	1.2		10 : 33	1.8
	16 : 06	1.4		15 : 00	1.7		20 : 18	1.1
MA	19 : 39	1.9	VE			LU	23 : 42	1.5
3	04 : 15	1.4	13	00 : 27	1.2	23	07 : 42	1.1
	07 : 51	2.1		04 : 15	1.5		11 : 18	1.8
	17 : 09	1.5		12 : 21	1.1		21 : 00	1.1
ME	20 : 39	1.9	SA	16 : 15	1.5	MA		
4	05 : 03	1.5	14	01 : 21	1.1	24	00 : 24	1.5
	08 : 36	2.2		05 : 18	1.4		08 : 27	1.1
	18 : 09	1.5		13 : 36	1.0		12 : 03	1.8
JE	21 : 30	1.9	DI	17 : 30	1.4	ME	21 : 45	1.1
5	05 : 51	1.5	15	02 : 12	1.0	25	01 : 09	1.5
	09 : 21	2.2		06 : 12	1.4		09 : 12	1.0
	19 : 00	1.5		14 : 45	1.0		12 : 45	1.8
VE	22 : 21	1.9	LU	18 : 36	1.3	JE	22 : 27	1.1
6	06 : 36	1.5	16	03 : 00	1.0	26	01 : 54	1.5
	10 : 09	2.3		06 : 57	1.4		10 : 03	1.0
	19 : 51	1.5		15 : 51	1.0		13 : 33	1.7
SA	23 : 12	1.9	MA	19 : 36	1.3	VE	23 : 12	1.1
7	07 : 21	1.5	17	03 : 48	0.9	27	02 : 39	1.4
	10 : 51	2.2		07 : 39	1.5		11 : 00	1.0
	20 : 33	1.5		16 : 45	1.0		14 : 36	1.6
DI	23 : 51	1.9	ME	20 : 24	1.3	SA		
8	08 : 03	1.4	18	04 : 30	1.0	28	00 : 03	1.0
	11 : 33	2.2		08 : 15	1.6		03 : 39	1.4
	21 : 18	1.5		17 : 39	1.0		12 : 06	1.0
LU			JE	20 : 19	1.4	DI	15 : 42	1.5
9	00 : 39	1.8	19	05 : 09	1.0	29	00 : 54	1.0
	08 : 45	1.4		08 : 48	1.6		04 : 36	1.4
	12 : 15	2.1		18 : 18	1.6		13 : 24	0.9
MA	22 : 06	1.4	VE	21 : 45	1.4	LU	17 : 03	1.4
10	01 : 27	1.8	20	05 : 45	1.0	30	01 : 51	0.9
	09 : 30	1.3		09 : 24	1.7		05 : 30	1.5
	13 : 03	2.0		19 : 00	1.1		14 : 42	0.9
ME	22 : 48	1.4	SA	22 : 27	1.4	MA	18 : 15	1.4

***Heure normale de l'est**

Navires de croisière à venir : Afin de réduire les risques de propagation du coronavirus, il y a une interdiction de faire escale au Canada pour les navires de croisière d'une capacité de plus de 500 passagers et membres de l'équipage au moins jusqu'au 1^{er} juillet 2020.

CALENDRIER MUNICIPAL – JUIN 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	 1	2	 3	4	5	6
7	8	 9	 10 Date limite pour l'inscription au camp de jour 2020 	11	12	13
14	15	16	  17	18	19	 20 SOLSTICE D'ÉTÉ 
21 FÊTE DES PÈRES 	22	 23	  24 Fête nationale du Québec (Voir page 10) Le bureau municipal est fermé (voir page 4)	25 Date limite pour voter en lien avec le concours de pavoisement (voir page 10)	26	 27
28	29 Ouverture prévue du camp de jour 2020 	30	  1 ^{er} juillet Date d'échéance du 3 ^{ème} versement des taxes municipales			

Légende :



Assemblée du conseil municipal : 20h (voir page 3)



Collecte des matières recyclables
Collecte des déchets domestiques



Bibliothèque (963, rue Notre-Dame)
(Voir page 11)



Messe (Église de Champlain)
Annulées jusqu'à nouvel ordre